

CMA France

CMA France est l'établissement national **fédérateur** du réseau des CMA et ses 300 points d'accueil en France structurés au sein de 18 établissements régionaux dont 5 en Outre-Mer. Les CMA agissent pour la prise en compte l'artisanat dans les politiques publiques, accompagnent les entreprises, forment jeunes et artisans et accompagnent les collectivités dans leurs projets de développement.

CMA France

12 Avenue Marceau, 75008 Paris
 01 44 43 10 00
 Courriel : contact@citedugout.fr
 Site web : <http://www.artisanat.fr>

Extrait :
 Les propositions de CMA France concernent les priorités 2 et 3 du programme opérationnel pour le FEAMP 2021-2027. Priorité 2 : la sécurité alimentaire et le développement économique durable de l'agriculture et des organisations et des entreprises ;

Les objectifs de mise en œuvre de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture doivent être poursuivis dans une logique de développement des chaînes de valeur et non de réduction des intermédiaires dans le cadre de circuits courts, ce qui

L'artisanat représente 1,3 million d'entreprises réparties dans 4 grands secteurs : alimentation, bâtiment, production et services. Il regroupe les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés au moment de leur création et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services figurant sur une liste d'activités relevant de l'artisanat.

Ainsi, l'artisanat recouvre des activités en lien direct avec l'économie de la mer, de la pêche et de l'aquaculture :

- 16 000 entreprises de l'alimentaire (poissonneries, conserveries, traiteurs)
- 6 500 entreprises dans les domaines de la construction, de la réparation et de la maintenance de navires et de matériels de navigation



LA CITÉ
DU GOÛT
ET DES
SAVEURS

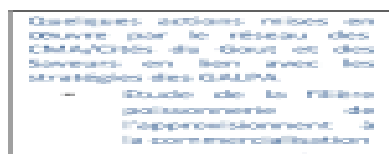


Le réseau des CMA a développé une marque spécifique pour l'offre de services à destination des acteurs de l'alimentaire et des territoires : les Cités du Goût et des Saveurs. Les CMA contribuent ainsi à la structuration d'une économie de proximité et favorisent la mise en valeur de patrimoines et de savoir-faire locaux.

Elles accompagnent :

- les artisans des métiers de bouche et plus globalement les acteurs de l'alimentaire via des actions collectives métiers, de la formation continue technique, la promotion des savoir-faire, etc. ;
- les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie alimentaire via des études filières, diagnostics, des actions de terrain comme par exemples des évènements, la conception d'outils pédagogiques, la sensibilisation et l'éducation des consommateurs, etc. ;
- le tout public via des ateliers culinaires en présentiel et en distanciel pour adultes et scolaires, des démonstrations culinaires, des concours, etc.

Aujourd'hui, certaines CMA sont associées aux instances de gouvernance telles que les commissions Mer et littoral, comités de sélection GALPA... et développent ou soutiennent des projets structurants pour les acteurs des filières et les territoires.



Privilégier les chaînes de valeur face à la vente directe

Les entreprises alimentaires de l'artisanat sont des maillons incontournables de la chaîne alimentaire, puisqu'elles valorisent et transforment les produits de la pêche et de l'aquaculture. L'artisan apporte des garanties de qualité via son savoir-faire acquis dans le cadre d'une formation reconnue par un titre. Il ne s'approprie par de valeur ajoutée, il en produit :

☐ selon le code général des impôts¹, la rémunération du travail des chefs d'entreprises artisanales et des personnes physiques exerçant une activité artisanale à titre principal ou complémentaire qui effectuent principalement des travaux de fabrication, de transformation, de réparation ou des prestations de services, représente plus de 50% du chiffre d'affaire global.

¹ Cf. CGI, article 1468, I, 2°.

Le projet de programme opérationnel propose de développer la vente directe des produits de la mer, or la vente directe de produit transformés par les producteurs entraîne des effets négatifs :

- réduction de la diversité d'activités économiques en favorisant une profession par rapport à une autre ;
- perte de savoir-faire sur le territoire avec le risque de fermeture d'entreprises artisanales de transformation ;
- faible qualité de la transformation due à l'absence de qualification.

CMA France propose de privilégier la constitution de chaîne de valeur avec une valorisation des ressources marines et des savoir-faire des artisans :

- diagnostics de filières et de marchés pour la filière pêche et produits de la mer ;
- mise en relations entre producteurs, transformateurs et consommateurs ;
- réalisation d'outils mutualisés de transformations à proximité des sites de production.

CMA France soutient l'objectif de développement de l'approvisionnement local de la restauration collective. Pour cela, le programme opérationnel du FEAMP doit soutenir :

- l'accompagnement des territoires pour la passation de marchés accessibles aux petites entreprises du territoire ;
- l'accompagnement des entreprises pour répondre individuellement ou en groupement aux marchés
- la formation des personnels de restauration sur la préparation des produits de la mer.

Soutenir la modernisation et le développement des entreprises artisanales

Les entreprises artisanales sont en mesure de répondre aux enjeux de développement durable, de sécurité du consommateur et de performance. Pour cela, elles nécessitent des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Créer les conditions d'un écosystème incluant les entreprises artisanales

Les entreprises artisanales sont indispensables à un développement équilibré des territoires littoraux :

- par la valorisation des ressources locales
- dans le cadre des filières navales et nautiques, en produisant, réparant et maintenant le matériels des entreprises exploitant les ressources marines
- plus généralement par les services de proximités qu'elles apportent dans un projet de territoire, aux habitants, aux entreprises et aux touristes.

La place de l'artisanat doit pouvoir être prise en compte dans toute politique d'aménagement, avec du foncier et de l'immobilier dédiés ainsi que dans toute politique de développement économique. Les objectifs du programme opérationnel du FEAMP doivent ainsi veiller à prévoir des déclinaisons adaptées aux petites entreprises artisanales.

Moderniser les ateliers de transformation et les outils des entreprises artisanales :

- assurer l'éligibilité des entreprises artisanales aux financements de modernisation des équipements de transformations ;
- permettre l'investissement dans des outils matériels et numériques ;
- soutien à une transition vers une mobilité durable et l'acquisition de véhicules propres.

Favoriser le développement et l'accès à de nouveaux marchés : soutenir toutes les formes d'innovation, à savoir, au-delà de l'innovation technologique, les innovations commerciales, organisationnelles et managériales.

Accompagner les artisans dans les démarches de développement durable

Les artisans sont en contact direct avec leur environnement et sensible aux conséquences des activités humaines sur cet environnement. Au-delà des obligations réglementaires liées à la réduction des consommations énergétiques ou à la valorisation des déchets, les artisans mettent de plus en plus en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement. Les entreprises nécessitent ainsi d'être accompagnées dans l'optimisation de leurs divers flux (énergie, matière première, déchets et eau). Les opérations de type « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » menées avec l'ADEME doivent être massifiées avec un accompagnement financier renforcé.

Investir sur la formation initiale et continue :

- former les jeunes aux métiers de l'artisanat pour assurer la pérennisation du tissu d'entreprises et la préservation des savoir-faire ;
- former les salariés et les dirigeants d'entreprises sur les évolutions de leurs métiers ainsi que sur l'acquisition de compétences numériques, managériales, commerciales, etc.